

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'Agence d'urbanisme de la communauté urbaine de Lyon, association régie par la loi de 1901, a pour objet l'exécution d'études d'urbanisme et d'aménagement dans le périmètre constitué par les 55 communes membres de la communauté urbaine de Lyon et la mise à disposition de cette dernière et des divers membres de l'association des études exécutées.

Elle a, en outre, la possibilité d'intervenir dans tous les domaines, relevant de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, suivant les directives qui lui sont données par son conseil d'administration.

L'Agence d'urbanisme comprend trois membres, la communauté urbaine de Lyon, le département du Rhône et l'Etat. Son conseil d'administration est composé de vingt-sept membres et la communauté urbaine de Lyon est représentée par vingt élus au sein dudit conseil ;

B - Propose de désigner les vingt représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme ;

Vu le présent dossier ;

Vu la loi de 1901 ;

Vu le résultat de scrutin ;

délibère

Désigne monsieur Pierre Bertin-Hugault, madame Bernadette Bertrix, messieurs Henry Chabert, Bernard Chêne, Christian Coulon, Pierre Dumont, Yves Fournel, Marc Fraysse, madame Annie Guillemot, monsieur Alain Jeannot, madame Chantal Josse, messieurs José Mansot, Richard Morati, Vahé Muradian, Jacques Perrachon, Alain Pétot, Régis Peyrard, Michel Rousseau, Henri Thivillier, Lilian Zanchi en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Agence d'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,